

## **NOTE DE SYNTHÈSE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE 2017 DU THÉÂTRE JACQUES COEUR**

Le compte administratif du Théâtre Jacques Cœur pour l'exercice 2017 s'établit de la façon suivante :

### **I/ L'exécution budgétaire 2017**

#### **LES DEPENSES :**

Dépenses de Fonctionnement : 550 299,93€

#### **LES RECETTES :**

Recettes de Fonctionnement : 552 141,57 €

Il apparaît donc un excédent d'exploitation cumulé de : 1 841,64 €

### **II/ Présentation synthétique de l'exécution budgétaire 2017**

Pour l'exercice 2017, les taux de réalisation des dépenses est de 98,5% et celui des recettes est de 98,8%.

**Les recettes** du théâtre se décomposent en deux catégories : tout d'abord les produits de la billetterie et des locations des salles d'un montant de 115 000 € ; ensuite les subventions de la Ville et des collectivités partenaires d'un montant total de 435 000€. Cette activité culturelle est subventionnée à la fois par le Conseil départemental (8 000 €), par le Conseil Régional (65 000 €) et par la Métropole (37 000€).

Pour mémoire, la Commune subventionne cette activité à hauteur de 65,12 %.

**Les dépenses** se répartissent entre les charges de personnel pour 303K€ et l'achat de spectacles 175K€. Le reste des charges regroupe des achats de fournitures diverses et de prestations nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement.